

Séance du jeudi 15 décembre 2011 -

AVIS

1 ■ Examen pour avis du projet d'ordonnance portant réforme des tribunaux maritimes et de la procédure applicable

Résultat du Vote

CONTRE	: 1
ABSTENTIONS	: 0
POUR	: 31

Le projet d'ordonnance portant réforme des tribunaux maritimes et de la procédure applicable reçoit un avis favorable du Conseil Supérieur de la Marine Marchande à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix contre.